



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE DU 1^{ER} TRIMESTRE 2022 : HAUSSE DES PRIX ET DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENTS CONTRARIENT UNE ACTIVITÉ FLORISSANTE !

Alors que l'activité des entreprises est au beau fixe, que les carnets de commandes sont remplis, le quotidien des entreprises n'a jamais été si compliqué sous l'effet des délais d'approvisionnement qui s'allongent et des prix qui flambent. Avec une question essentielle qui nous inquiète tous : jusqu'à quand un tel niveau d'activité est-il possible ?

Le Président de la CAPEB a tenu une conférence de presse ce jeudi 12 mai pour évoquer la situation des entreprises artisanales du bâtiment en ce printemps 2022, point de situation que viennent nourrir la note de conjoncture du 1^{er} trimestre 2022 et le résultat d'une enquête menée en avril sur l'impact de la hausse des prix et des difficultés d'approvisionnement sur le niveau d'activité des entreprises artisanales du bâtiment ([tout savoir sur ARTUR](#)).

Les résultats de la note de conjoncture sont clairement satisfaisants avec une croissance de l'activité globale de + 3,5 %, + 3 % dans le neuf, de + 4 % dans l'entretien rénovation et même + 4,5 % pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique. Les mises en chantier affichent une hausse de +12,8 % et les autorisations augmentent encore plus fortement (+ 24 %), des signes encourageants pour les mois à venir comme le confirme le niveau des carnets de commandes, toujours à la hausse : 103 jours, c'est-à-dire 12 jours de plus que l'an dernier à la même époque. Bref, l'activité a le vent en poupe et l'emploi s'en ressent : pour le 1^{er} semestre 2022, les entreprises artisanales du bâtiment prévoient dans leur grande majorité (80 %) de maintenir leurs emplois et 19 % ont même l'intention de recruter. Et rappelons qu'au cours du second semestre 2021, 31% des chefs d'entreprise

3,5%
L'activité de l'artisanat
du bâtiment enregistre encore une
belle croissance sur les 3 premiers
mois de l'année 2022

artisanale avaient voulu embaucher mais que seulement 17 % y étaient parvenus. Autrement dit, les difficultés de recrutement persistent.

Les petites entreprises parviennent ainsi à tenir la barre et à maintenir leur activité comme leurs emplois alors qu'une conjonction de facteurs viennent leur mettre des bâtons dans les roues. C'est bien sûr, la persistance des complexités administratives et réglementaires mais aussi le manque de visibilité qui viennent jouer les troubles fêtes. Les difficultés d'approvisionnement demeurent et se sont même accentuées sous l'effet de la guerre en Ukraine. L'enquête conduite par la CAPEB auprès de 1700 de ses adhérents pour mesurer l'impact des hausses de prix et des difficultés d'approvisionnement révèle que 56 % d'entre eux éprouvent des complications dans leur production et dans l'organisation de leurs chantiers comme de leurs équipes.

La même enquête montre que la hausse des prix au cours du 1^{er} trimestre a été en moyenne de 18 %, soit autant que sur toute l'année 2021. Un changement notable toutefois depuis l'an dernier : alors qu'en décembre dernier, 55 % des entreprises artisanales du bâtiment ne répercutaient pas ces hausses dans leurs prix, elles sont maintenant 60 % à le faire. Mais elles le font modérément, en moyenne à hauteur de 40 % du montant de la hausse.

Mais, et c'est là toute la force des chefs d'entreprise artisanale, malgré ce contexte invraisemblable, ils restent optimistes et plus de la moitié d'entre eux envisagent une stabilité de leur activité pour les 6 prochains mois. Un tiers pensent même enregistrer une hausse de leur activité.

Reste une inconnue : jusqu'à quand les clients pourront-ils absorber le renchérissement de leurs travaux ? une question qui risque de devenir cruciale au moment où le pouvoir d'achat des ménages diminue tout comme les aides auxquelles ils peuvent prétendre avec, en particulier, la suppression de certains coups de pouce CEE. La CAPEB a l'intention de faire des propositions à ce sujet lors des Assises du Bâtiment promises par Bruno Le Maire lors de l'assemblée générale de la Confédération des 21 et 22 avril 2022.



SOCIAL

L'URSSAF RECONNAIT LA VALIDITÉ DES ACCORDS D'ENTREPRISES SUR LES INDEMNITÉS DE TRAJET

Serpent de mer s'il en est, la question des indemnités de trajet a trouvé une solution convenable pour les employeurs comme pour les salariés au travers des accords d'entreprises. Or, les entreprises artisanales du bâtiment ont dû faire face à une recrudescence de contrôles au cours desquels les inspecteurs avaient refusé de prendre ces accords en considération.

La CAPEB s'en était alarmée auprès de l'URSSAF qui vient de nous donner raison en confirmant la validité de ces accords.

Le Directeur de l'ACOSS (désormais URSSAF Caisse nationale) confirme ainsi que « L'indemnité de trajet prévue par la convention collective peut ne pas être versée si un accord d'entreprise le prévoit » et que, lorsqu'un accord d'entreprise prévoit que « l'indemnité de trajet n'est pas due lorsque

le temps de trajet est rémunéré en temps de travail », il peut prévaloir sur la convention collective s'agissant de ce sujet. Autrement dit, l'accord d'entreprise devient la norme de référence pour les indemnités de trajet dans le BTP pour apprécier les éléments à intégrer au titre de l'assiette minimum conventionnelle. Le Directeur nous a affirmé avoir diffusé des consignes aux Urssaf pour qu'elles tiennent compte de cette évolution de doctrine.

L'intervention de la CAPEB a donc permis de sécuriser les entreprises qui ont d'ores et déjà conclu un accord d'entreprise et de garantir à celles qui souhaiteraient le faire qu'elles pourront agir sur des bases admises par l'URSSAF. Compte tenu de cette décision de l'URSSAF, nous conseillons aux entreprises de saisir la commission de recours amiable de l'organisme de recouvrement en cas de contrôle ayant conduit à un redressement.

→ RETOUR SUR LES DÉBATS ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour commencer, le Conseil d'administration a procédé aux élections aux postes à pourvoir cette année au Bureau confédéral.

En l'occurrence, il s'agissait de la 1^{ère} vice-présidence, du poste de Trésorier et du poste de Secrétaire adjoint. Corine Postel a été réélue 1^{ère} vice-présidente, Christophe Bellanger a été élu trésorier laissant vacant le poste de Secrétaire auquel Laure Vial a été élue. Thierry Ravon a été réélu secrétaire adjoint. Les membres du Conseil d'administration ont ensuite dressé un bilan de l'assemblée générale, se félicitant globalement de l'organisation, de la mise en scène, du déroulement technique audiovisuel, de l'animation et des contenus. Tous ont regretté le départ anticipé d'un grand nombre de délégués le vendredi après-midi alors que les débats proposés, forts riches, mobilisaient des experts et des personnalités de premier plan. Le Conseil a souhaité que des solutions lui soient proposées pour éviter, à l'avenir, tout dérapage de ce type et a relevé quelques points d'amélioration pour la prochaine édition qui se tiendra au même endroit.

Le Conseil d'administration est ensuite revenu sur le Plan de transformation CAP CAPEB et sur la composition du comité de pilotage qui suivra ces travaux, souhaitant que les CAPEB y soient représentées par un binôme élu/collaborateur par région. Ce COPIL sera accompagné par un consultant et pourra s'appuyer, le cas échéant, sur des groupes de travail qui seraient chargés d'approfondir des thématiques ou des actions spécifiques prévues dans le Plan. Les travaux seront lancés, au niveau national, en juin lors d'un séminaire au cours duquel le Conseil d'administration pourra s'approprier ce plan, clarifier les rôles de chacun et réfléchir à la meilleure façon d'associer l'ensemble du Réseau à ces travaux.

Le Conseil d'administration a ensuite passé en revue l'ensemble des mandats assurés par la



CAPEB dans les instances nationales, en son nom propre ou au nom de l'U2P, puis a validé l'ensemble des désignations des conseillers professionnels proposées par les Présidents d'UNA et des conseillères proposées par la Présidente de la CNFA. À la suite, le Conseil d'administration a fait un état des lieux de l'association EBC dont Jean-Christophe Repon vient de prendre la vice-présidence et a souhaité que la CAPEB porte une demande de révision de la gouvernance d'EBC, considérant qu'il est nécessaire d'élargir le champ de vision et ainsi d'aller au-delà d'une simple remise en question du barème de cotisations souhaitée par certains membres d'EBC. À suivre.

Après un rapide point sur les rentrées de cotisations, le Conseil d'administration a examiné les questions sociales, notant avec satisfaction trois victoires de la CAPEB. Il s'agit d'une part, de l'obtention de l'accord du Ministre des Comptes publics pour organiser une sortie progressive du dispositif de la DFS, permettant de lisser sur dix ans l'impact de la suppression de cette déduction forfaitaire. Il s'agit d'autre part de la révision du positionnement de l'URSSAF

concernant les accords d'entreprise portant sur les indemnités de trajet, l'URSSAF Caisse Nationale admettant clairement que les accords d'entreprise, respectueux des règles, peuvent déroger aux dispositions des conventions collectives et donc permettre d'exclure le versement de l'indemnité de trajet lorsque le temps de trajet est rémunéré en temps de travail. Enfin, il s'agit de l'arrêt que la Cour de Cassation vient de rendre et qui confirme notre bon droit dans la création de deux CPPNI couvrant les entreprises jusqu'à dix salariés d'une part et les entreprises de plus de dix salariés d'autre part. La décision de la Cour de Cassation valide les principes que nous défendons depuis 2019, que ce soit au niveau des CPPNI, des conventions collectives ou encore de l'apprentissage. Bien qu'ainsi déboutée de ses actions en justice et de ses appels, la FFB n'a, pour autant, arrêté aucun des recours qu'elle a diligentés contre la CAPEB. Tout au contraire, elle continue même à engager de nouveaux contentieux contre la CAPEB, le dernier en date visant à contester la mesure de la représentativité des entreprises occupant jusqu'à dix salariés !

Le Conseil d'administration a ensuite abordé l'organisation des prochaines Journées Professionnelles de la Construction et la place des partenaires tant au sein de l'exposition, avec des animations, des démonstrations et la découverte de nouveautés, que dans le cadre du Club Partenaires qui sera, dès le vendredi soir, une occasion de créer des liens plus étroits entre les partenaires et les artisans du bâtiment, au-delà des seuls Présidents et Secrétaires généraux du Réseau. À cette fin, une promotion plus large du programme de ces festivités sera faite sur les réseaux sociaux car il importe, en effet, que tous les artisans du bâtiment sachent que si la CAPEB noue des partenariats, c'est pour leur apporter des services, des produits adaptés et des avantages très concrets. C'est pour la même raison que le Conseil d'administration a décidé de valoriser désormais les partenaires Béranger



Développement qui offrent des avantages aux entreprises adhérentes sur les réseaux sociaux en plus des moyens de communication habituels.

Pour finir, le Conseil d'administration a examiné les résultats des grilles d'autoévaluation 2020 s'en félicitant et souhaitant que l'ensemble de ces données soit mis à la disposition des CAPEB départementales et régionales afin

que chacune puisse se situer par rapport aux autres mais également pour favoriser la compréhension et le dialogue au sein des régions.

À noter qu'au cours de ce Conseil d'administration, deux nouvelles collaboratrices ont été présentées : Jennifer Marme qui intègre le Pôle Compétences et Formation et Zoé Coste qui intègre le Pôle Juridique Social et Fiscal.

MÉTIERS

→ GILLES MAILET A RÉUNI LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DE L'UNA3E POUR LA 1^{ÈRE} FOIS

Le nouveau Président de l'UNA 3E, Gilles Mailet, a réuni, ce jeudi 12 mai, l'équipe des conseillers professionnels de l'UNA dont fait partie Christophe Bellanger son prédécesseur.

Après un état des lieux des représentations assurées par l'UNA dans les diverses instances où elle est amenée à représenter les entreprises de l'équipement électrique et électro-Domotique, ils sont revenus sur les travaux du Conseil des Professions qui s'était réuni la veille. Un point a ensuite été fait sur les relations et dossiers en cours avec EDF, Enedis et l'Afnor ainsi que sur les partenariats Béranger Développement intéressant plus particulièrement les électriciens puis il a été

question de la santé sécurité et du suivi des travaux de l'OPPBT, puis de ceux menés à Qualifelec, au Consuel, à Promotelec et à Qualit'EnR.

Président et conseillers ont ensuite réfléchi à l'opportunité et à la faisabilité d'un nouveau contrat de maintenance recouvrant les travaux de vidéosurveillance, d'alarme intrusion et de connectivité.

Après avoir évoqué les questions de formation (diplômes et titres professionnels en révision), ils



se sont penchés sur l'organisation des Journées Professionnelles de la Construction de Toulouse et ont continué à préparer les sujets qui seront proposés aux délégués à cette occasion.

Pour finir, l'équipe de l'UNA a commenté les travaux du groupe de travail photovoltaïque et travaillé à la mise au point d'une information dédiée à l'IRVE sur ARTUR, au-delà des informations habituelles portées régulièrement sur la page de l'UNA 3E.

SOCIAL

→ LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU TRAVAIL, DU 9 AU 13 MAI 2022

L'OPPBT lance une Campagne Nationale de Prévention du Risque Routier dans le BTP du 9 mai au 17 juin en écho aux Journées de la sécurité routière au travail qui, elles, se déroulaient du 9 au 13 mai 2022.

À cette occasion, l'OPPBT lance le site <https://zerorisqueroutierbtp.fr/> qui regroupe plus de 200 outils et solutions (émanant de l'OPPBT et de différents partenaires) dédiés à la formation et à la sensibilisation des professionnels du bâtiment au risque routier. Des mémentos (par exemples : « 10 actions de prévention à connaître » ou encore « guider les manœuvres de véhicules et engins de chantier »), des affiches (sur le trajet, je laisse sonner ; chargement bien arrimé, transport en sécurité ; 10 gestes pour guider les manœuvres de camion), des fiches pratiques « Solutions » comme par exemple « Aménager des véhicules utilitaires légers pour des travaux de zinguerie », des conseils

prévention selon les situations de travail (conduire sur la route, travailler sur la voie publique, travailler à proximité d'engins de



chantier, charger son VUL), pour la réalisation des chantiers (notamment celui relatif à la signalisation temporaire), mais aussi des références juridiques, des focus (sur le permis de conduire par exemple), des questions/réponses et même des e-learning.

Bref, la palette est large. Parmi ces nombreux outils, la CAPEB et l'IRIS-ST ont fait une présélection de ceux susceptibles d'intéresser plus particulièrement les entreprises artisanales du bâtiment tout en rappelant également les outils déjà mis à disposition des entreprises par l'IRIS-ST : mémos, check-list, charte des 7 engagements pour une route plus sûre et une affiche sur l'arrimage.

[À retrouver sur ARTUR.](#)



CESE

Le Président a réuni lundi le groupe de l'Artisanat et des Professions libérales du CESE puis a participé mardi matin au bureau et à la commission Travail et Emploi qui concentrait ses travaux sur le projet relatif aux métiers de la cohésion sociale.

ACTION LOGEMENT

Suite à sa rencontre avec le Président et la Directrice générale d'Action Logement la semaine dernière, le Président Jean-Christophe Repon a rencontré ce mardi un nouveau représentant de cette organisation en vue de boucler le projet de convention entre Action Logement et la CAPEB destinée à soutenir l'activité en apportant des solutions adaptées et opérationnelles aux entreprises artisanales du bâtiment d'Outre-Mer.

CONSEIL DES PROFESSIONS

Jean-Christophe Repon présidait le Conseil des Professions ce mercredi 11 mai, accueillant

autour du Bureau confédéral et de la présidente de la CNFA l'ensemble des Présidents d'UNA. Nous reviendrons sur ces échanges dans notre prochain numéro.

PRESSE

Le Président de la CAPEB était mercredi soir sur le plateau d'Emmanuel Laurentin, présentateur journaliste de l'émission "Le temps du débat" sur France Culture sur le thème des accidents du travail. Pour en parler en direct, Jean-Christophe Repon était entouré d'un sociologue spécialiste des questions de santé au travail, Emmanuel Henry et de Serge Legagno, Secrétaire confédéral en charge de la protection sociale collective à FO ([réécouter l'émission ici](#)).

CONFÉRENCE DE PRESSE

Le Président de la CAPEB a tenu une conférence de presse ce jeudi 12 mai pour évoquer la conjoncture des entreprises artisanales du bâtiment ainsi que la problématique des hausses des prix des matériaux sur la base d'une nouvelle

étude conduite par le cabinet Xerfi pour la CAPEB. Ce point presse a donné lieu à plusieurs interviews en amont (AEF, Les Echos, AFP, RTL) et à la suite (France Télévisions et BFM Business avec Edwige Chevillon le soir même) et à des retombées presse dès l'issue de la conférence (Le Figaro, Le Moniteur, Batiactu, Construction Cayola, Journal du BTP, Business Immo, Moneyvox, Sol Murs Plafonds, etc.). [Tout retrouver sur ARTUR ici.](#)



RÉSEAU

Le Président Confédéral accueillait ce jeudi le Conseil d'administration de la CAPEB Grand Est. Il avait prévu de se rendre en CAPEB Ardèche vendredi.



ÉCONOMIE

→ LE PRÉSIDENT DE LA CAPEB A REÇU LE MÉDIATEUR DES ENTREPRISES

Membre actif du Comité de crise du BTP mis en place par le Gouvernement pour suivre l'évolution des prix et mettre fin aux éventuels comportements anormaux qui pourraient être détectés, la CAPEB a mis en place un observatoire interne lui permettant de recenser toutes les difficultés que les CAPEB départementales et régionales font remonter.

Ce recensement donne lieu à un traitement quotidien et à une réunion hebdomadaire, pour identifier les cas de mauvaises pratiques commerciales à l'égard des entreprises, pour signalement à la Médiation des entreprises. Au 29 avril, la CAPEB avait ainsi fait 12 signalements au Comité de crise. Il s'agissait soit d'annulation par un fournisseur d'une commande passée depuis plusieurs mois par l'entreprise, avec l'exigence de commander de plus grandes quantités, d'un sous-traitant d'une grande entreprise générale ayant signé un marché à prix ferme de deux ans (jusqu'à 2023) avec de nombreuses clauses de pénalités (marché d'un bailleur social), soit encore de délai de validité des devis de fournisseurs dans la journée, ou même

de fortes hausses des prix et de « facturation de toute commande au prix du jour de son enlèvement ou de sa livraison », soit l'absence de délai de prévenance ou des délais très courts de délai de prévenance (entre 8 et 13 jours). Il a été question de tous ces comportements abusifs au cours de l'échange que la CAPEB a eu avec M. Pelouzet et son équipe ainsi que des moyens d'associer davantage les industriels et les distributeurs à la nécessaire solidarité économique de la filière. Le Président de la CAPEB a fait savoir, à cette occasion, que 7 de nos partenaires ont d'ores et déjà signé une déclaration commune dans laquelle ils s'engagent concrètement à respecter des dispositions allant dans ce sens (délai de



prévenance minimum, limiter les hausses au maximum, répercuter toute baisse, etc.). Le Médiateur est désireux d'en faire de même avec les fédérations de la filière mais se heurte à la réticence notamment de la FDMC (Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction) qui ne souhaite pas s'engager sur les délais de prévenance. Un point sur lequel la CAPEB n'entend pas transiger, tout comme sur la transparence des prix, contrairement à la FFB qui, elle, serait prête à signer sur une base dérisoire et non engageante pour les fournisseurs.